

l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, l'Irlande, la Suède et l'Islande. Au cours des rencontres avec des fonctionnaires et des représentants du secteur privé de ces pays et de visites effectuées aux diverses installations énergétiques, nous avons beaucoup appris sur les programmes d'énergie de remplacement de ces pays.

Ayant obtenu quelques idées sur ce qui se faisait à l'étranger, il était temps d'approfondir le sujet et une autre série d'audiences publiques ont eu lieu à Ottawa. Ces audiences, qui portèrent sur des aspects plus complexes et plus subtils de l'énergie de remplacement, ont pris fin le 11 décembre 1980. Après cela, le Comité a commencé à préparer son rapport au Parlement.

Au cours de son étude, le Comité a également exercé son droit de retenir les services d'experts. Middleton Associates de Toronto, le Conseil économique du Canada et le professeur John Holdren de l'université de Californie à Berkeley ont prêté leur concours dans le cadre de problèmes particuliers. Afin de mieux pouvoir communiquer ses idées et constatations au public, le Comité a fait appel à la firme de conception graphique Les Illustrateurs de Hull, au Québec et de Rockland, en Ontario. De plus, la Bibliothèque du Parlement en ayant fait la recommandation expresse, le Comité a demandé au professeur Benoît Jean, de l'Institut national de la recherche scientifique de Varennes, au Québec, d'assurer la révision du Rapport final.

Le lecteur remarquera que l'ordonnance constitutive a incité le Comité à commenter «l'utilisation des sources d'énergie de remplacement». Nous comprenons le point de vue qui consiste à privilégier le volet demande de l'équation énergétique plutôt que le volet approvisionnement. Cependant, bien que nous convenions que la gestion de la demande énergétique est d'une importance au moins comparable au Canada, notre rapport traite par nécessité en détail uniquement du sujet des approvisionnements en énergies de remplacement.

Nous comprenons aussi par ailleurs que notre étude n'a pas épuisé toutes les possibilités d'aborder même le domaine restreint des énergies de remplacement. Nous avons plutôt traité le sujet en termes généraux en laissant des repères là où il nous semble qu'un travail plus élaboré est souhaitable (ou essentiel). Ce document met ainsi en évidence l'idée que se fait le Comité d'une évolution appropriée de la filière énergétique du Canada.

Notre dernier commentaire est d'ordre technique. Les statistiques énergétiques sont quelquefois la source d'une grande confusion, à la fois à cause de la terminologie spécialisée (pas toujours cohérente) et à cause de l'adoption récente par le Canada d'un nouveau système de mesures (le système SI ou Système international d'unités). Pour aller dans le sens de l'adoption du système métrique, nous avons mis en évidence le nouveau système dans notre rapport tout en faisant de notre mieux pour indiquer l'équivalence entre les unités anglaises et SI. Le problème de la terminologie du domaine énergétique est moins facile à résoudre. Nous avons retenu les définitions qui nous semblaient les plus appropriées dans le cadre de nos besoins et nous nous sommes efforcés de faire une utilisation cohérente de ces termes. Les termes et concepts sont définis à mesure de leur apparition et les unités et les formules de conversion ont été réunies, pour en faciliter l'usage, à l'Annexe A. Les valeurs monétaires doivent s'entendre en dollars canadiens actuels à moins d'indications contraires.